
RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

CHALLENGE THF

RÈGLEMENT

ART. 1: Le but de ce challenge est de stimuler une activité régulière sur les bandes THF, et d'y développer l'esprit d'équipe.

ART. 2: Peuvent y prendre part les amateurs régulièrement autorisés dans le cadre du règlement ART. en vigueur, depuis leur station fixe, mobile ou portable, à l'exclusion du trafic par relais actif. Peuvent y prendre part également les SWL dont les points compteront pour leur département.

ART. 3: Le challenge est ouvert toute l'année, en dehors des concours, sur toutes les bandes autorisées.

ART. 4: Ce challenge consiste essentiellement à contacter chaque trimestre le plus grand nombre possible de stations différentes françaises ou étrangères. Une même station pourra être contactée une fois par mois et ceci pour chaque bande (donc 3 fois dans le trimestre, et ceci par bande).

ART. 5: Chaque participant doit concourir pour le département de son lieu de trafic.

ART. 6: Les comptes-rendus trimestriels devront être expédiés par courrier au correcteur désigné ou par email à challenge@ref-union.org, avant le 15 du mois suivant le trimestre échu (le cachet de la poste faisant foi). Les comptes-rendus reçus en retard seront exclus du classement pour le trimestre.

ART. 7: Le formulaire réalisé conformément à l'article 14 ci-après (soit le tableau, soit une carte pour une bande donnée).

ART. 8: CLASSEMENT TRIMESTRIEL

- classement individuel au niveau national pour les OM et SWL par bande
- classement type « OM complet » toutes bandes confondues
- classement des départements: pour être classé, le département devra avoir un minimum de 3 C.R. Ce classement est effectué en totalisant tous les points obtenus par les participants du département (OM + SWL).

ART. 9: CLASSEMENT ANNUEL

- classement individuel et par bande en cumulant les points obtenus au cours de l'année (un pour les OM et un pour les SWL).
- classement des départements: il s'effectuera par total des places obtenues pour ceux qui auront été classés aux 4 trimestres (OM+SWL).
- classement type « OM complet » toutes bandes confondues

ART. 10: CALCUL DES POINTS

- Points: un point pour chaque nouvelle station (française ou étrangère) contactée et ceci par mois et par bande.
- Multiplicateur: on compte dans le trimestre le nombre de départements et le nombre de QTH Loc (grands carrés ex: JN03, IN97) différents par bande.
- Les coefficients ont ainsi été fixés : 144 MHz : 1, 432 MHz : 3, 1296 MHz : 5, 2320 MHz et au-dessus : 10.
- total des points pour une bande:
 $T = \text{Points/QSO} * (\text{total départements.} + \text{total QTH}) * \text{coef.}$
ex: en 144MHz: $450 \text{ pts} * (50 \text{ départements} + 40 \text{ QTH}) * 1 = 40500 \text{ pts.}$

ART. 11: Le classement sera publié dans Radio-REF, sur le site <http://www.ref-union.org> et annoncé par F8REF.

ART. 12: Les réclamations seront transmises à la commission des concours qui sera chargée de vérifier leur bien-fondé. Les carnets de trafic feront foi. Refus ou retard après l'appel de la commission entraînera l'exclusion pour un an de la station interjetée. Un contrôle de la validité des QSO pris en compte pourra être demandé.

ART. 13: RECOMPENSES

- département: coupe annuelle au premier, diplôme annuel aux trois premiers.
- individuel: coupe annuelle pour le premier de chaque bande pour l'année, diplôme annuel aux trois premiers.
- OM complet : coupe annuelle au premier, diplôme annuel aux trois premiers.
- SWL : coupe annuelle au premier, diplôme annuel aux trois premiers.

ART. 14: COMPTE-RENDU

14.1 Compte-rendu papier

SOIT :

Une fiche récapitulative pour le trimestre en reprenant le tableau ci-dessous et en remplissant les cases correspondantes pour chaque bande. Le total de chaque ligne s'effectue en additionnant le nombre de stations différentes contactées chaque mois (A). On multiplie alors le nombre de points (A) par la somme des départements (B) et des QTH locators (C) différents contactés dans le trimestre. On multiplie ensuite par un coefficient de bande (Coef) pour obtenir le total.

L'équation du total par bande est donc

$$A = \text{Mois1} + \text{Mois2} + \text{Mois3} ; \text{Total} = A \times (B+C) \times \text{Coef}$$

Challenge VHF/UHF/SHF

Année :

Trimestre :

Indicatif :

Département :

Bande	1 ^{er} mois	2 ^{ème} mois	3 ^{ème} mois	QSO (A)	Dépt (B)	Loc (C)	Coef	Total
144 MHz							1	
432 Mhz							3	
1296 MHz							5	
2320 MHz							10	
5760 MHz							10	
10 GHz							10	
24 GHz							10	
47 GHz							10	
76 GHz							10	
146 GHz							10	

SOIT :

Une carte QTH Locator + départements par bande (voir page suivante) avec les départements contactés ainsi que les QTH locators noircis. Le calcul est le même que pour la fiche.

Nota : Pour établir votre compte-rendu, vous pouvez utiliser soit le tableau, soit la carte ci-après. Bien sûr, des photocopies de la carte au format A4 peuvent être faites, surtout pour les OM qui garnissent la carte en direct avec un crayon de couleur différent chaque mois. Quant au tableau, une formule Excel peut être faite, ce qui vous permettra d'éviter les erreurs. L'important, c'est de participer.

14.2 Compte-rendu électronique par email.

Avec la possibilité d'envoyer via Internet les comptes rendus le challenge s'adapte. Vous trouverez ci-dessous le format d'envoi des comptes-rendus. A compter du 1er trimestre 2003, l'envoi devra se faire via challenge@ref-union.org à l'exclusion de toute autre adresse en utilisant uniquement ce format. Le nom du fichier sera formé de l'indicatif de la station concernée par le compte-rendu et de l'extension « .txt » (exemple : f5axp.txt).

En entête (première ligne) du fichier :

xT;année;indicatif;département;

avec xT indiquant le trimestre : 1T, 2T, 3T ou 4T

Ensuite, pour chaque bande, une ligne au format suivant :

BANDE;M1;M2;M3;Nombre QSO;Département;Locator;Coefficient;Points;

Pour les bandes de fréquence, on notera la valeur en MHz jusqu'à 5760 :

144, 432, 1296, 2320, 5760

puis en GHz au delà :

10, 24, 47, 76, 146

En fin de fichier, une ligne récapitulative :

Total;nombre de points;


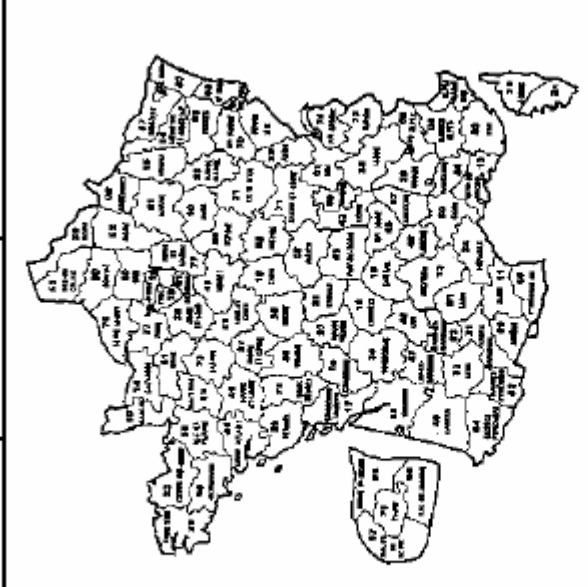
Exemple : le fichier s'appelle F5AXP.txt

```
3T;2002;F5AXP;31;
144;10;15;5;30;10;5;1;450;
1296;5;3;2;10;2;5;5;350;
2320;5;5;5;15;5;5;10;1500;
10;10;13;12;35;12;10;10;7700;
24;1;1;1;3;1;2;10;90;
Total;10090;
```

Pour les OM qui souhaiteraient ajouter un commentaire, rédiger celui-ci dans un fichier en texte brut dont le nom sera formé de l'indicatif de la station concernée par le compte-rendu et de l'extension « .inf » (exemple : f5axp.inf).

ART.15. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.

INDICATIF : _____ 	CHALLENGE VHF / UHF /SHF Trimestre 2 0 0 .	Dépt: _____	Bonus : _____	_____ MHz
				
		Nombre de départements : (B) Nombre de carrés locator : (C) N stations 1 ^{er} mois : Total: (A) N stations 2 ^e mois : N stations 3 ^e mois :		
		Nombre de points x bonus x coef = A x (B+C) =		
coef = 1 pour 144 hz, 3 pour 432 Mhz, 5 pour 1286 Mhz, 10 pour F > 1296 Mhz				